

**PV N° 6**  
**(FOOTFEMININ - FUTSAL )**

( Réunion du 08-02-2017 )

La séance est ouverte à 16H30 sous la présidence de M<sup>r</sup> BACHIR BOURHIM , en présence de M<sup>RS</sup> : MOHAMED ABOULABASS – MOHAMED MAATALAH - BARNICHE HAJJOURB .

**\*\* Ordre du Jour \*\***  
**HOMOLOGATION DES RENCONTRES**

**FOOT FEMININ**

**CHAMPIONNAT FEMININ**

**2<sup>EME</sup> JOURNEE DU 08-01-2017**

-ASFDB	(00)	ZERO	--	CATS	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AACH	(01)	UN	--	AMG	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ARAS	(03)	TROIS	--	ASMSB	(01)	UN	HOMOLOGUE

-UJST # ASEA : Le club ASEA ne s'étant présenté sur le champ du jeu à l'heure du coup d'envoi . Il marque son 1<sup>er</sup> forfait et perd le match par pénalité. A cet effet l'équipe ASEA marque moins un point au classement et trois buts contre. Le club UJST marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de **1 000.00 dh** est infligée au club ASEA.

**3<sup>EME</sup> JOURNEE DU 15-01-2017**

**Groupe 1 :**

-ASEA	(00)	ZERO	--	AMG	(11)	ONZE	HOMOLOGUE
-AACH	(02)	DEUX	--	ARAS	(01)	UN	HOMOLOGUE
-UJST	(02)	DEUX	--	ASFDB	(03)	TROIS	HOMOLOGUE

**NB** : Une amende de (200.00 dh ) est infligée aux deux clubs (UJST- ASFDB) pour réserves non confirmées.

-ASMSB # CATS : Le club ASMSB ne s'étant présenté sur le terrain à l'heure du coup d'envoi . Il marque son 1<sup>er</sup> forfait et perd le match par pénalité . A cet effet l'équipe ASMSB marque moins un point au classement et trois buts contre. Le club CATS marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de **1 000.00 dh** est infligée au club ASMSB.

**Suite P V N° 06**

**Page : 2**

**FUTSAL**

**CHAMPIONNAT 4<sup>EME</sup> DIVISION**

**7<sup>EME</sup> JOURNEE DU 07 et 08-01-2017**

**Groupe 1 :**

-AIBA	(06)	SIX	--	CSCHI	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AASA	(03)	TROIS	--	AMDEC	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AWA	(02)	DEUX	--	ACIG	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AISF	(03)	TROIS	--	AACST	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-CTD	(05)	CINQ	--	AUAA	(01)	UN	HOMOLOGUE

**Groupe 2 :**

-ASA	(00)	ZERO	--	CUT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AMFS	(03)	TROIS	--	CSC	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-CTA	(04)	QUATRE	--	USAT	(09)	NEUF	HOMOLOGUE
-AATB	(07)	SEPT	--	AAS	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASCL	(01)	UN	--	WIS	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

**Groupe 3 :**

-ASDAF	(05)	CINQ	--	AUT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AASFS	(02)	DEUX	--	ASM	(10)	DIX	HOMOLOGUE
-AFA	(00)	ZERO	--	ASRE	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASNIA	(02)	DEUX	--	ASOZ	(01)	UN	HOMOLOGUE

-ARZ # AMT : Le club AMT ne s'étant présenté sur le champ du jeu à l'heure du coup d'envoi . Il marque son 1<sup>er</sup> forfait . A cet effet l'équipe AMT marque moins un point au classement et trois buts contre. Le club ARZ marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de 2 500.00 dh est infligée au club AMT.

**CHAMPIONNAT 3<sup>EME</sup> DIVISION**

**8<sup>EME</sup> JOURNEE DU 07-01-2017**

**Groupe 1 :**

-AESA	(05)	CINQ	--	ATT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-CPSG	(04)	QUATRE	--	ASAA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AMB	(03)	TROIS	--	ACMD	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-CAD	(03)	TROIS	--	ASUS	(07)	SEPT	HOMOLOGUE
-ASMAF	(11)	ONZE	--	CSCHT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ATD	(02)	DEUX	--	ASI	(03)	TROIS	HOMOLOGUE

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30**

Président de la CRSR et Q  
M<sup>r</sup> BACHIR BOURHIM

**PV N° 7**  
**( FOOT FEMININ )**

**( Réunion du 09-02-2017 )**

La séance est ouverte à 17H00 sous la présidence de M<sup>r</sup> BACHIR BOURHIM , en présence de M<sup>RS</sup> : MOHAMED ABOULABASS – MOHAMED MAATALAH - BARNICHE HAJJOUB .

**\*\* Ordre du Jour \*\***  
**HOMOLOGATION DES RENCONTRES**

**FOOT FEMININ**

**CHAMPIONNAT FEMININ**

**4<sup>EME</sup> JOURNEE DU 22-01-2017**

-CATS	(01)	UN	--	AACH	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASFDB	(03)	TROIS	--	ARAS	(01)	UN	HOMOLOGUE

-AMG # UJST : Le club UJST ne s'étant présenté sur le champ du jeu à l'heure du coup d'envoi . Il marque son 1<sup>er</sup> forfait et perd le match par pénalité. A cet effet l'équipe UJST marque moins un point au classement et trois buts contre. Le club AMG marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de **1 000.00 dh** est infligée au club UJST.

-ASEA # ASMSB : Les deux clubs ASEA et ASMSB ne se sont pas présentés sur le terrain . Ils marquent leurs 2<sup>eme</sup> forfait . De ce fait ils marquent moins trois points au classement et trois buts contres.

Une amende de **1 000.00 dh** pour chaque club (ASEA # ASMSB).

**COUPE DU SOUSS U17**

**1<sup>ER</sup> JOUR DU 22-01-2017**

- AAT	(00)	ZERO	--	CSCHT	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-HUSA	(01)	UN	--	USAT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

-ANSA# AUT : Le club ANSA marque son 1<sup>er</sup> forfait . Il perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre.

L'équipe AUT marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club ANSA.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30**

Président de la CRSR et Q  
M<sup>r</sup> BACHIR BOURHIM